



DELIBERATION N°20100047 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mai 2010

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 30 avril 2010 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN, président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; Mme Aimée MURASZKO-SENECHAL (jusqu'à 19 h 15) ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; Mme Catherine MARTINS-BENAMROUCHE ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED, adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Carmen MONTET ; M. Philippe CHOVET ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Francisca MARIE ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Maryse MARTH ; M. Guy VIAL ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 20 h 15) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Hervé REYNAUD ; Mme Salina HEMANI ; M. Olivier SAPET ; Mme Aline ORIOL ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Nicole FOREST ; Mme Annick BOYADJIAN ; M. Noël PAUL ; Mme Béatrice COFFY ; M. Régis CADEGROS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. MOULIN André qui donne pouvoir à M. CUADROS Sauveur.
- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à Mme MARIE Francisca (à partir de 19 h 15).
- Mme MASSARDIER Christiane qui donne pouvoir à M. ROBERT Philippe.
- Mme MEUNIER Marie-Nicole qui donne pouvoir à Mme PASSEL Nicole.
- M. SANLAVILLE Aymeric qui donne pouvoir à M. VIAL Guy (jusqu'à 20 h 15).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON.

-----oooOooo-----

O B J E T :

QUARTIER DE SAINT-JULIEN - AIDE AU RAVALEMENT DE FAÇADES OBLIGATOIRE - REGLEMENT D'ATTRIBUTION

M. VALETTE STEPHANE EXPOSE CE QUI SUIT :

Afin d'accompagner le projet de requalification du quartier de Saint-Julien, une campagne de ravalement de façades doit être engagée sur le périmètre ci-joint comprenant la liste des parcelles figurant en annexe.

Pour dynamiser cette opération, il est proposé de mettre en place, à compter du 1^{er} juin 2010, une subvention municipale pour la réalisation des travaux.

Le montant de la contribution financière de la commune s'élèverait à :

- 20 % du montant des travaux lorsque ceux-ci seraient réalisés durant les deux premières années suivant l'injonction,
- 15 % lorsque les travaux seraient réalisés entre les deuxième et quatrième années,
- 10 % à partir de la cinquième année jusqu'à la fin de la sixième année.

Au-delà, les travaux de ravalement resteront obligatoires mais ne seront pas subventionnés.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce dispositif d'aide.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** le périmètre de ravalement de façades obligatoire pour les immeubles du quartier de Saint-Julien.
- **d'approuver** le règlement d'attribution de la subvention municipale s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour expédition,

Le maire,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du secrétariat général,

Certifié,
Saint-Chamond, le 2 juin 2010
Le maire,
signé : Philippe KIZIRIAN

Josiane DERVIEUX

Publié le 11/05/2010
Envoyé en préfecture le 17/05/2010
Reçu en préfecture le 25/05/2010
Notifié le
Acte rendu exécutoire le 25/05/2010

Le maire,
Pour le maire et par délégation,
La directrice générale des services,

Murielle RUIZ-LOMBARDO